L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 27 OCTOBRE 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN. 27 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co., dans leurs salles d'encan, marchandises sèches importées, à crédit.

SPECTACLES.

Mercredi, 27 octobre 1875.

ACADÉMIE.—Première représentation de MM. Barret et Farrou.

ST-CHARLES.—In the dark, drame.

Les sympathies américaines et la France.

Quelques membres distingués du parti libéral, en France, ont conçu la pensée d'élever, à l'occasion de la célébration du centenaire des Etats-Unis, une statue de la Liberté sur la rive américaine. On lira plus loin, l'appel du comité franco-américain qui s'est constitué à Paris pour mettre cette idée à exécution.

En adressant aux journaux de Paris copie de l'appel, Mr Laboulaye y a joint la lettre suivante :

Paris, le 28 septembre 1875.

Monsieur le rédacteur,

Nous avons l'honneur de vous adresser l'appel fait par le comité de l'*Union franco-américaine* au patriotisme français.

Vous apprécierez certainement l'esprit de cette œuvre, l'opportunité de notre manifestation ; l'importance qu'il y a pour nos relations avec le peuple américain, à lui prouver combien la patrie de Lafayette est restée fidèle à ses anciennes traditions.

C'est une œuvre patriotique qui s'pour but d'honorer la glorieuse mémoire de nos pères et de resserrer les liens qui nous unissent à une nation amie ; elle appelle l'intérêt de tous ceux qui veulent que la France tienne le premier rang dans les souvenirs et l'affection des Etats-Unis.

Nous espérons que la presse, toujours d'accord quand il s'agit de patriotisme, sera unanime pour nous soutenir.

Permettez-moi de compter sur votre puissant patronage. Nous vous prions d'annoncer notre œuvre et de l'appuyer de manière à assurer son succès.

Veuillez agréer, etc.

ÉD. LABOULAYE.

On ne peut voir rien que de louable et de patriotique dans le projet conçu par les membres du comité, mais, en France, la politique et l'esprit de parti ont le tort de gâter les meilleures choses. Soit qu'ils aient vu dans la composition du comité un parti pris d'exclusivisme en faveur d'une certaine école, soit qu'ils aient considéré le projet en lui-même comme une glorification de l'idée républicaine, les journaux royalistes et impérialistes ont gardé le silence sur l'appel qui fait un accueil très froid à la proposition.

En regard de la lettre de Mr Laboulaye, le *Figaro* a publié une lettre de Mr Louis Morel, naturaliste qui a longtemps résidé dans les Etats-Unis et dont voici un extrait.

Il est été bon que les initiateurs de ce beau projet, avant de le soumettre au public, eussent bien voulu prendre la peine de parcourir les journaux américains, entre autres la *Tribune*, le *Herald*, de New-York ; le *Ledger*, de Philadelphie ; le *Republican*, de St-Louis ; *Commercial* ou l'*Enquirer*, de Cincinnati, etc. Ils eussent pu ainsi pénétrer les sentiments *vrais* des Américains vis-à-vis du peuple français, surtout depuis les malheurs de notre patrie.

Estce que les Américains ont donné un centime pour nos inondés?

Hâtons-nous de dire que le *Figaro* déclare ne pas prendre parti dans la question et que nous n'avons pas trouvé un seul journal parisien qui ait combattu ou blamé le projet.

L'assertion de Mr Morel a été vivement relevée par Mr Albert Delpit, dans l'*Événement* ; nous n'avons sous sé sujet sous les yeux, mais nous voyons, par une correspondance adressée de Paris au *New York Times* qu'il a cité, pour prouver que les américains avaient souscrit "la liste de Mr Limet, de la Nouvelle-Orléans, qui se montait déjà à plus de 30,000 francs."

Dans son numéro du 6 octobre le *Figaro* répond :

Sans plus entrer dans la question que nous ne l'avons fait l'autre jour, nous ferons ces deux remarques que Mr Limet est français et que les Etats-Unis sont bien grands pour se contenter d'une seule liste de souscription.

Le rédacteur en chef de l'*Abeille* ne s'attendait guère à voir son nom figurer dans ce débat et, tout en remettant l'*Événement* et le correspondant du *Times* de leur intention sympathique, il doit faire remarquer que la liste de la Nouvelle-Orléans est, non la liste de Mr Limet personnellement, mais celle d'un comité de résidents français dont il n'était que le président, liste grossie par celle des paroisses de la Louisiane.

Le *Courrier des Etats-Unis* a déjà répondu qu'outre cette liste de la Nouvelle-Orléans qui a produit 42,295 francs, il y en a eu d'autres dans les diverses parties des Etats-Unis, où les souscriptions totales ont dépassé le chiffre de 264,000 francs. Comme plusieurs journaux de Paris avaient déjà fait mention de ces souscriptions, nous avons le droit de nous étonner de l'observation du *Figaro*.

Ce serait envisager la question à un point de vue bien étroit et bien mesquin que de discuter sur la question de savoir si les Américains ont pris une part plus ou moins active à ces souscriptions dont l'initiative n'était nous, comme cela devrait être, à des résidents français.

Il n'est pas douteux, d'un autre côté, qu'il n'y ait aux Etats-Unis des journaux gallophobes ou d'autres qui, sans avoir d'antipathie systématique contre la France, exercent, de temps à autre, leur verve critique contre les mœurs ou les travers des Français. Mais à côté de ces feuilles, il y en a d'autres qui saisissent toutes les occasions d'exprimer des sympathies cordiales pour la France, et beaucoup d'Américains ont, pendant et depuis la guerre franco-prussienne, donné des preuves non équivoque de ces sympathies.

Nous rappellerons, à ce propos, un exemple de la puissance qu'a gardée chez les Américains le souvenir du rôle joué par les français pendant la guerre de l'indépendance.

Le rédacteur en chef de l'*Abeille* qui était alors président du comité de secours pour les victimes de la guerre en France, reçut de Mr le comte de Rochambeau, président du comité de l'arrondissement de Vendôme, un appel en faveur des paysans de cet arrondissement ruiné par l'invasion. Le comité de la Nouvelle-Orléans qui avait déjà envoyé 250,000 francs au comité de secours présidé par Mr de Flaviguy et une cinquantaine de mille francs aux maires des communes les plus éprouvées, n'avait plus qu'un reliquat de 1800 francs qui fut immédiatement envoyé. Mais, l'appel de Mr de Rochambeau ayant été publié dans l'*Abeille*, fut reproduit par les journaux de Boston, et le comité de Boston composé d'américains s'empressa d'envoyer à M. de Rochambeau une somme de quinze mille francs, avec une lettre dans laquelle le président du comité témoignait de la satisfaction qu'il éprouvait de pouvoir répondre à un appel signé d'un nom resté cher aux américains.

A cet exemple nous pourrons en ajouter bien d'autres. Si les sympathies pour la France ont pas générales aux Etats-Unis—et quel est le pays où on puisserait flatter qu'elles le soient—elles sont au moins nombreuses et puissantes, et lorsque des Français prennent l'initiative d'un projet qui ne peut que resserrer les liens entre les deux pays, le moment est mal choisi pour qu'un de leurs compatriotes vienne jeter une note discordante en réponse à un appel à l'union entre deux nations qui, sans avoir aucune intérêt contraire ni aucun grief l'une contre l'autre, ont dans le passé des souvenirs que le projet de Mr Laboulaye et de ses collègues viendra, avec un admirable à propos, raviver dans une circonstance où les Etats-Unis devront naturellement faire un retour sur l'origine de leur indépendance et accorder incidemment une pensée à ceux qui les ont aidés à la conquérir.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hebert & Cie., cein Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 9 octobre de l'*Illustration* et du *Monde illustré*.

UNE STATUE DE LA LIBERTE.

Voici le texte de l'appel, dont Mr. Laboulaye a envoyé copie aux journaux français, en faveur du projet d'ériger une statue de la Liberté sur la côte américaine.

L'Amérique va célébrer prochainement le centième anniversaire de son indépendance. Cette date marque une époque dans l'histoire de l'humanité: au Nouveau-Monde, elle rappelle son œuvre, la fondation de la grande République ; à la France, une des pages qui font le plus d'honneur à son histoire.

De concert avec nos amis des Etats-Unis, nous pensons que c'est une occasion solennelle d'associer la France et l'Amérique dans une commune manifestation. Malgré la distance des temps, les Etats-Unis aiment à se rappeler une ancienne fraternité d'armes ; toujours, on honore chez eux le nom de la France. Le grand événement que l'on doit fêter le 4 juillet 1876 nous permet de célébrer, avec nos frères d'Amérique, la vieille et forte amitié qui unit longtemps les deux peuples.

Le Nouveau-Monde s'apprête à donner à cette fête une splendeur extraordinaire ; des amis des Etats-Unis ont pensé que le génie de la France devait s'y montrer sous une forme éclatante. Un artiste français a traduit cette pensée dans un projet digne de son but et qui a réuni tous les suffrages ; il s'est mis d'accord avec nos amis d'Amérique et a préparé tous les moyens d'exécution.

Il s'agit d'élever, en souvenir du glorieux anniversaire, un monument exceptionnel. Au milieu de la rade de New-York, sur un îlot qui appartient à l'Union des Etats, en face de Long Island, où fut versé le premier sang pour l'indépendance, se dressera une statue colossale, se dessinant sur l'espace, encadrée à l'horizon par les grandes cités américaines de New-York, Jersey City et Brooklyn. Au seuil de ce vaste continent, plein d'une vie nouvelle, où arrivent tous les navires de l'univers, elle surgira du sein des flots ; elle représentera : "La liberté éclairant le monde". La nuit, une auréole lumineuse, partant de son front, rayonnera au loin sur la mer immense.

Ce monument sera exécuté en commun par les deux peuples, associés dans cette œuvre fraternelle, comme ils le furent jadis pour fonder l'indépendance. Nous ferons hommage de la statue à nos amis d'Amérique ; ils se joindront à nous pour subvenir aux frais de l'exécution et de l'érection du monument qui servira de piédestal.

Nous affirmerons ainsi, par un souvenir impérissable, l'amitié que le sang versé par nos pères avait scellée jadis entre les deux nations.

Retrouvons-nous pour célébrer cette fête des peuples modernes : il nous faut être nombreux pour donner à cette manifestation l'élan qu'elle doit avoir, afin d'être digne du passé. Que chacun apporte son obole ; les plus faibles souscriptions seront bien accueillies. Que le nombre des signataires témoigne des sentiments de la France.

Les listes seront réunies en volumes pour être offertes aux amis d'Amérique.

Reconnaissants de l'amitié dont on vent bien les honorer aux Etats-Unis, les membres du comité directeur ont accepté la mission de prendre l'initiative du mouvement ; il sera grandement suivi de l'autre côté de l'Océan. Nous espérons recueillir partout de sympathiques adhésions.

Les souscriptions sont centralisées par la *Société générale*, rue de Provence, 54, à Paris, dans toutes ses agences de Paris et des départements ou chez les banquiers qui sont ses correspondants.

Le Comité de l'Union franco-américaine:

MEMBRES D'HONNEUR.

Washburne, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis, à Paris ; Marquis de Noailles, ambassadeur de France à Rome ; Marquis de Rochambeau ; Am. Barthôldi, ministre plénipotentiaire de France à Washington ; W. Forney, commissaire général en Europe de l'Exposition universelle des Etats-Unis ; Ed. Laboulaye, président du comité directeur ; Henri Martin, Dietz-Monin, vice-présidents ; Oscar de Lafayette, Jules de Lasteyrie, Paul de Rémusat, comte de Tocqueville, Waddington, Cornélis de Witt, Jean Macé, Wolowski, V. Borie, Auguste Bartholdi, de Lagrosse, secrétaire trésorier.

LA STATUE DE LA LIBERTÉ.—La statue colossale de la Liberté, qui sera placée à l'entrée du port de New-York, comme un phare gigantesque qui souhaitera la bienvenue aux navires du monde entier, est l'œuvre de M. Bartholdi.

Le modèle est terminé ; il a été approuvé par le comité.

Cette statue aura 32 mètres de haut (100 pieds américains). Elle sera élevée sur un socle de 25 mètres, ce qui fera en tout 57 mètres d'élévation, c'est-à-dire 30 mètres de plus que l'*Arminius* des Allemands, récemment inauguré.

La statue de la Liberté sera en œuvre repoussé, comme les deux groupes qui couronnent la face du nouvel Opéra.

Pierre Petit en a déjà tiré des photographies de diverses dimensions, destinées aux souscripteurs.

La souscription est ouverte simultanément en France et en Amérique ; la France doit fournir la statue colossale, l'Amérique le socle.

LES SOUSCRIPTIONS POUR LES INONDÉS FRANÇAIS AUX ETATS-UNIS.

Le *Courrier des Etats-Unis* publie le rapport du trésorier de la société française de New-York sur les souscriptions recueillies pour les inondés français et ajoute ce qui suit :

Il résulte du rapport qui précède et des relevés antérieurement publiés que les résultats des souscriptions reçues à New-York présentent les chiffres suivants :

NEW YORK.

Encaissé par M. F. Brossard, trésorier de la Société Française de Bienfaisance.....	$19,693 71
Remis en France par M. F. Brossard, fr. 88,234, 65.	
Reçu au consulat général de France.....	1,825 89
Remis en France, fr. 3,221 57.	
Comité des Méridionaux.....	539 70
Remis en France, fr. 2,000.	
Soit un total génl. de recettes de $22,059 30	
Et de remises de..... fr. 93,456 22	

En ajoutant à cette somme un petit reliquat à transmettre, croyons-nous, par le Comité des Méridionaux on arrive à New-York au chiffre de 100,000 fr., sur lequel un quart environ provient de la générosité de nos compatriotes de l'intérieur.

Voici d'ailleurs la récapitulation des sommes recueillies aux Etats-Unis et au Canada en faveur des inondés de France.

	Reçu	Envoyé.
New York.....	$22,059 30	fr. 93,456 22
Philadelphie.....	2,528 35	9,016 —
Baltimore.....	850 —	3,500 —
Cincinnati.....	720 25	3,200 —
Saint-Louis.....	1,342 53	5,500 —
Chicago.....	2,396 55	10,676 73
Nlle-Orléans.....	9,445 42	42,295 35
San Francisco.....	16,182 45	81,500 —
Divers.....	3,658 10	9,648 25
Montréal.....	6,281 —	—
Québec.....	2,055 38	—
Total.....	$67,519 28	fr. 264,092 55

Il nous reste à annoncer que la souscription est close désormais, et tout le monde reconnaîtra qu'elle répond largement à ce qu'il était permis d'en attendre. Elle fait honneur aux sentiments des Français d'Amérique pour la mère-patrie, et elle atteste en même temps les sympathies des Américains qui ont généreusement contribué, comme le démontrent notamment les listes de M. Coudert, où figurent les noms des principales maisons de New York. La part qu'y a prise la Société Française de Bienfaisance de cette ville mérite les plus grands éloges. L'initiative personnelle de son honorable président, l'activité de ses commissaires, le zèle et la stricte régularité de la comptabilité tenue par son trésorier, ont été de puissants agents pour en assurer le succès. Reconnaissons en même temps que nos compatriotes de l'intérieur ont fait assaut de libéralité et ont montré que l'éloignement n'a pas refroidi chez eux le feu sacré du patriotisme. Cette libéralité est d'autant plus méritoire, pour ceux-ci et pour tous, que chacun a sa part de sacrifice dans les circonstances critiques où se trouvent les Etats-Unis, et que beaucoup ont eux-mêmes souffert de calamités douloureuses. Espérons que nous n'aurons plus de longtemps à gémir sur de pareils fléaux ; mais si le malheur venait à nouveau à les frapper, nos amis de France sauraient qu'il y a en Amérique des cœurs chaleureux pour partager leur affliction, et des mains ouvertes pour soulager leur infortune.

—La souscription en faveur des inondés s'élevait, le 8 octobre, à près de vingt-six millions de francs.

—On écrit de Berlin à la *Gazette de Strasbourg* que le cabinet de Berlin a reçu du représentant de l'empire allemand à Montevideo une dépêche du 27 septembre annonçant que le Vice-consul allemand, de Grevenitz, a été assassiné par des Indiens, dans l'Uruguay. On n'a pas de détails sur cet événement.

—Dans une petite ville d'Amérique, on jouait la pièce de Dumas.

Après le cinquième acte, le rideau se lève, un monsieur en habit noir s'avance vers la rampe, salue et dit ceci :

—Mesdames et messieurs, vous venez d'assister à la fin malheureuse de la dame aux Camélias. Eh bien! mesdames et messieurs, Marguerite Gauthier ne serait pas morte si elle avait usé des pâtes pectorales du docteur Johnson dont voici l'adresse !

POURSUITES CONTRE LES MAISONS DE JEU A LOUISVILLE.—Une dépêche annonce que le grand juri, à Louisville, a rendu des verdicts contre tous ceux qui tiennent des maisons de jeu. Le *Courrier Journal* du 23 s'étend longuement sur cette affaire et dit qu'on s'est assuré pour faire condamner les *gamblers*. Un bon exemple à suivre !

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Comme nos amateurs de théâtre attendent avec anxiété la première représentation de la troupe d'Opéra Bouffe de Grau et Chizzola et comme il y aura sans doute une grande presse pour avoir des places, il est bon d'informer nos lecteurs que la vente des billets commencera dans la matinée de vendredi prochain. Pour plus amples renseignements nous les référons à l'annonce insérée dans une autre colonne, cette annonce contenant tous les détails concernant l'ouverture de l'Opéra Bouffe.

HOW TO SUCCEED.—Tel est le titre d'une lecture que doit faire demain soir, à sept heures et demie, au Masonic Hall, le capitaine John H. Woldrige, qui servait, pendant la guerre de sécession, dans l'armée confédérée, et qui a perdu les yeux dans la bataille de Perryville, Kentucky. Nous le remercions bien sincèrement des billets d'entrée qu'il a en l'obligeance de nous adresser.

REMÈDE CONTRE LA DYSSENTERIE.—La dyssenterie est une maladie tellement fréquente dans les climats chauds qu'un remède efficace contre ce terrible mal doit être considéré comme une découverte précieuse. Or, ce remède, une personne de notre ville prétend le posséder et assure que de nombreux cas de guérison ont déjà été obtenus par ce moyen. Le remède vient d'être patenté sous le nom de "Willoz's dyssentery remedy" et il est recommandé comme infaillible même dans les cas les plus invétérés. Le dépôt général de ce précieux médicament est rue Marigny, No 125 ; on en trouvera également dans les principales pharmacies de la ville.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

C'est un peu fort !

Il y a longtemps que le public est fatigué de la question des marchés particuliers et des marchés publics, et il faut espérer qu'on ne la soulèvera plus.

Quant à nous, nous avions défendu les marchés particuliers parce qu'à notre avis l'acte 31 est inconstitutionnel et attente à la liberté de l'industrie ; mais, nous n'en reconnaissons pas moins qu'il y a, d'une autre part, de grands inconvénients à permettre que ces marchés fussent disséminés dans toute la ville.

Nous étions loin de supposer, cependant, qu'un propriétaire de marché particulier viendrait, de gaieté de cœur, compromettre sa propre cause et tourner contre lui l'opinion publique, en s'établissant audacieusement rue du Canal No 142, entre le magasin de modes d'Olympe et la belle propriété du docteur Mercier, occupée actuellement par le club d'Orléans.

C'est un peu fort, et nous ne comprenons pas quel peut être l'objet de Mr Frank, car tel, nous dit-on, est le nom du nouveau boucher.

Il ne manque pas de place en ville pourtant.—Mr Frank a commis une grave erreur s'il croit qu'il gagnera quelque chose par cet excès d'audace.

D'abord, l'endroit est très mal choisi pour le débit de la viande, puisqu'il n'y a que des magasins rue du Canal et pas une seule résidence,—du moins dans le voisinage immédiat de la boucherie en question ; ensuite, la conduite de ce boucher ressemble, à tort ou à raison, à une bravade et gagnera nécessairement des milliers de partisans à la cause des marchés publics.

Qu'on s'imagine un peu un étalage de viande de boucherie à côté des vitrines d'Olympe ; devant lesquelles s'arrêtent toutes nos élégantes, et attenant, en quelque sorte, au club d'Orléans, le rendez-vous général des représentants de la jeunesse dorée de notre ville.

C'est vraiment déplorable !

Nous nous demandons comment cette mirobolante idée est venue au sieur Frank dont il s'agit.

S'il pense, par exemple, qu'on va le laisser où il est, il se trompe bien.

Déjà le Club d'Orléans a nommé un comité pour aller le prier de déménager, et sur son bureau, depuis quelque temps, est présentée à la Cour Supérieure de District demandant une injonction pour mettre en vigueur l'acte 31, abolissant les marchés particuliers.

Antoine et le droit de grâce.

Le lieutenant-gouverneur Antoine a été mis en demeure, depuis quelque temps, de signer l'arrêt de mort des deux frères Nicholson, convaincus du meurtre d'un vieillard du nom de Marcus Young, à Coushatta, paroisse de Red River.

C'est l'usage en Louisiane, mais Antoine, qui agit actuellement comme gouverneur de l'Etat, semble peu disposé à assumer une aussi lourde responsabilité.

Avis a été reçu que les deux criminels ont tenté quatre fois déjà de s'évader, et les citoyens de la paroisse Rivière Rouge s'étonnent du silence de l'Exécutif.

Le lieutenant gouverneur Antoine pressé de s'expliquer, hier matin, a déclaré qu'il avait pris le parti de s'abstenir de signer l'arrêt, donnant pour raison qu'il préférait attendre le retour du gouverneur Kellogg.

Notre César a ajouté que puisque Kellogg a gracié déjà plusieurs fois l'arrêt de mort de criminels appartenant à la race africaine, il voulait lui fournir l'occasion de désigner le jour de l'exécution de deux blancs, car les frères Nicholson sont blancs.

Kellogg aura donc à se prononcer, dès son arrivée, sur la vie ou la mort de deux assassins.

La contestation de Breaux et Darrall.

L'honorable E. John Ellis, membre élu du Congrès, doit représenter les intérêts de Mr Breaux, candidat conservateur choisi dans le troisième district congressionnel, qui conteste l'élection du candidat radical Darrall, certifiée par le notoire Bureau de retours.

L'honorable Ellis s'est adressé avant-hier à Mr Deslonde, secrétaire d'Etat, pour avoir copie de toutes les pièces relatives à la contestation de Breaux et Darrall, dans les paroisses Ste Marie et St. Martin, mais a trouvé Mr Deslonde fort peu disposé à obtempérer à ses désirs.

Ce dernier a déclaré qu'il ne savait pas s'il était autorisé à montrer de pareils documents et qu'il en référerait à l'avocat-général.

Mr Field ayant été consulté a écrit à Mr Deslondes que les documents déposés dans le bureau du secrétaire d'Etat appartenaient au public et pouvaient être examinés par toutes parties intéressées.

L'honorable Ellis verra donc les retours authentiques de ces paroisses, qu'il pourra comparer avec ceux du Bureau des retours.

Encore un suicide.

Hier matin, vers dix heures, un homme d'une cinquantaine d'années, assez bien mis, s'est embarqué à bord du bateau passeur (ferry boat) qui part du pied de la rue du Canal.

Il paraissait agité, et cherchant à s'isoler des autres passagers, il est allé s'asseoir à une certaine distance, se levant précipitamment aussitôt que quelqu'un semblait vouloir s'approcher de lui.

Le bateau est arrivé à Algier, et l'homme inconnu est resté à bord ; mais lorsque le bateau est reparti pour aller rue du Canal et se trouvait à peu près au milieu du fleuve, on a vu l'inconnu déposer son chapeau sur un banc et courant dans toute la largeur du pont, escalader la balustrade et s'élancer à l'eau.

On a compris tout de suite quelle était l'intention du pauvre égaré et on a mis tout en œuvre pour le sauver malgré lui ; mais tous les efforts sont restés sans résultat.

Lorsqu'on eut acquis la triste certitude que tout était fini de qu'il y avait un suicide de plus à faire enregistrer dans les annales de la police, on a songé à recueillir le chapeau de l'infortuné, et dans le chapeau on a trouvé une lettre, adressée à Mr. Elijah Rose, bureau de l'inspecteur de farine, 35 rue Poydras.

Cette lettre signée par W. A. Hanney car tel est le nom du suicidé, expliquait la cause de son acte de désespoir suprême. Elle ne nous a pas été communiquée, mais nous lisons dans le *Bulletin* d'hier après-midi, qui l'a reçue directement de Mr. Rose, que Mr. Hanney s'est tué pour avoir perdu sa fortune.

Le malheureux se plaint amèrement de J. A. Pickett & Cie., du village de Ste-Marie, comté de Refugio, Texas, dont les transactions frauduleuses, dit-il, ont causé sa ruine.

Cette lettre respire le plus profond désespoir et nous sommes convaincu que celui qui l'a écrite a dû souffrir bien cruellement avant de prendre le parti de se tuer.

Elle contient des accusations d'une telle nature contre J. A. Pickett, que nous croyons ne pas devoir les publier avant que des preuves bien authentiques aient été fournies à l'appui.

Mr Hanney habitait la Nouvelle-Orléans depuis de longues années et avait été propriétaire, de moitié avec Mr Diggs d'une grocerie sise au coin des rues Camp et Natchez.

La mort du général Barber.

L'ex-général de la milice noire, Alexander E. Barber, est mort avant hier matin et a été enterré hier avec les honneurs militaires.

Nous mentionnons le fait parce que Barber a joué un certain rôle depuis quelques années dans la politique louisianaise.

L'affaire Kerrigan réglée.

L'affaire de Kerrigan, l'ex-collecteur de taxes de la paroisse St-Jacques, après avoir fait beaucoup de tapage, vient d'être réglée tout tranquillement.

Kerrigan a présenté son rôle d'assessement à l'auditeur, qui l'a approuvé, et il a été convenu que Kerrigan aurait sa commission sur les taxes collectées cette année, quoiqu'il ait un remplaçant en la personne de Mr Yates.

Conclusion :

Beaucoup de réjouissance d'un côté et des grincements de dents de l'autre.

Deux incendies

Vers quatre heures et quart, hier matin, le feu a été découvert dans la cuisine de la maison sise rue Dryades, No 282, appartenant à Mr Louis Shaw et occupée par Mr Charles Miamon.

La bâtisse a été partiellement détruite.

Les meubles étaient assurés pour $1575 dans la compagnie des Marchands, mais ont été sauvés en grande partie.

Les flammes ont gagné rapidement la maison voisine, No 280, appartenant à Messieurs Lafitte & Dufilho et habitée par James Bawn, qui a eu le même sort.

Le montant de l'assurance n'est pas connu.

La maison à un étage, sise au No 284 de la même rue, a été la dernière proie de l'élément destructeur, ou plutôt, elle n'a été qu'endommagée, et plus encore par l'eau que par le feu.

Elle appartient à Mme Ryan, qui l'habite et qui a une assurance de $1500 dans la compagnie de l'Union.

Les pertes totales sont évaluées à $3,000 et on ignore l'origine de l'incendie.

L'alarme a été donnée au moyen de la boîte No 54, placée à l'angle des rues Remparts et Delord.

Vers onze heures, lundi soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la maison, sise rue Laurel, entre Marengo et Constantinople, qui n'est pas habitée.

Il a été éteint bien vite, cependant, et le dommage ne dépassera pas $50.

Organisation d'une Bourse au riz.

Il vient de se fonder une Bourse au riz à la Nouvelle-Orléans avec les officiers suivants : Président, Mr Angelo Socola, vice-président, Mr Frank Roder, trésorier, Mr Joseph David, secrétaire, Mr N. A. Llambias.

Nous ne pouvons qu'applaudir à l'organisation de cette Bourse, qui, dirigée convenablement, servira à établir des relations plus sérieuses entre les planteurs riziers, les marchands-commissionnaires et les acheteurs.

La culture du riz devient de plus en plus importante chaque année en Louisiane ; il était donc nécessaire d'avoir un contrôle quelconque pour rendre le marché plus régulier et protéger les intérêts de toutes les parties intéressées, acheteurs et vendeurs.

Jusqu'à présent les planteurs ont été généralement les plus lésés, faute de ce contrôle dont nous parlons ; quelque les acheteurs aient aussi souffert que quelqu'un achetant du riz qui paraissait beau, et qui étant échauffé, moisissait quelques jours après dans le barl et perdait une grande partie de sa valeur.

Nous applaudissons donc sincèrement l'initiative qu'a été prise par quelques citoyens et nous leur souhaitons une réussite complète.

Le choix de Mr. Socola comme président nous paraît excellent et nous pensons qu'il en est de même pour les autres officiers.

Un comité exécutif, composé de messieurs Lange, Lanaux et Fitzpatrick, a été nommé pour choisir un édifice convenable dans le Second District, près de la rue du Canal, pour établir la Nouvelle Bourse.

Les courtiers, les marchands et les planteurs trouveront à cette Bourse, lorsqu'elle sera définitivement organisée, un compte courant des recettes quotidiennes, des ventes, des cotes et des fluctuations de tous les marchés américains.

On pense que tout sera prêt vers la fin de la semaine prochaine.

Séance du comité central de l'Union de propriétaires.

Le comité central de l'Union des propriétaires fonciers s'est réuni hier soir, sous la présidence de Mr Archibald Mitchell.

Mr Scanlan, président du comité sur les assessements, a présenté un rapport dans lequel il propose de réduire la taxe de 1875 de 14 *mills* 1|2 à 4 *mills* 1|2, une différence de 10 *mills*, comme on voit.

Le docteur Tébault a annoncé qu'il y aurait demain soir, jeudi, une assemblée générale de propriétaires fonciers au coin de la rue des Magasins et de l'avenue Napoléon.

Le président du comité central de l'Union, Mr Archibald Mitchell, a rapporté qu'il avait soumis aux membres du Conseil municipal la résolution de Mr Forman et que demain il doit faire un rapport à ce sujet et mettre tout en œuvre, dans la limite de leurs pouvoirs, pour obtenir les réformes salutaires qui sont demandées.

Après quelques débats peu importants l'assemblée s'est ajournée.

L'association coopérative des artisans.

L'association coopérative des artisans a tenu une assemblée, avant-hier soir, au coin des rues Poydras et Baronne, sous la présidence de Mr Collins.

Le but de la réunion était de former un Conseil de Direction avec vingt-et-un membres, chaque membre de l'association devant prendre au moins une action.

Un comité a été désigné pour choisir les noms de ces directeurs, et l'assemblée s'est ajournée.

Conseil Municipal.

Le Conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Leeds. Tous les administrateurs sont présents. Mr Brown, administrateur du département des comptes, présente un rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes, qui sont approuvées.

Sur motion de Mr Bertoli, administrateur du département des édifices publics, le compte du Dr Hays pour le traitement des variolés est référé au comité général.

L'ordonnance pour le paiement des taxes arriérées jusqu'à 1874, en partie avec des scrips et certificats de la ville est présentée.

Mr. Landry, administrateur du département du commerce, suggère l'amendement suivant, à savoir : que les contribuables délinquants qui n'ont pas payé leurs taxes de 1875 ne pourront pas prendre avantage de cette ordonnance en ce qui regarde les taxes arriérées.

Après quelques débats, l'amendement est retiré et l'ordonnance simple est adoptée.

Nous avons donné déjà le texte de cette ordonnance, mais nous la reproduisons pour le bénéfice des contribuables :

Il est ordonné, etc., que les taxes de 1860 à 1874 inclusivement pourront être payées comme suit :

De 1860 à 1871, inclusivement, en scrips et coupons, marqués intérêt à moitié payé. Les frais dus à la ville seront payés moitié en comptant et moitié en coupons.

Les taxes de 1872 seront payées comme suit :—Sur trois piastres, cinquante cents en comptant, une piastre et demie en coupons avec intérêt à moitié payé, et une piastre en scrips.

Pour les frais, moitié au comptant moitié en coupons.

Les taxes de 1874 seront payées comme suit :—Sur trois piastres, une piastre et soixante-quinze cents en comptant et soixante-quinze cents en coupons portant intérêt.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les jugements enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de la ville, l'argent de ville, les certificats de jurés, les certificats de coroner, les certificats d'excès de taxes, les réclamations auxquelles une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement, avec droit de transfert.

Il est ordonné en outre que cette ordonnance pourra être révoquée à volonté par le Conseil.

Différentes pétitions sont soumises et référées aux différents départements et le Conseil s'ajourne.

—Une rencontre assez curieuse, dit le *Figaro*, va avoir lieu dans quelques jours à la prison de Saint-Martin-de-Ré. C'est celle des condamnés aux travaux forcés Roques et Duverneuil, qui se sont beaucoup connus autrefois.

En 1867, Duvernoil a passé six mois à Paris. Il était fort des amis de Roquet Rigault et de sa bande, et fréquentait les cafés du quartier latin. Plusieurs fois ils ont déjeuné ensemble au café d'Apollon, en compagnie d'Humbert et d'un quatrième jeune homme qui cherchait des répétitions.

Ce jeune homme n'était autre que Roques, qui venait de parricider la rue Saint-Jacques. Roques et Duvernoil se lièrent et pendant quelques jours se quittèrent à peine : le second cherchait à convertir le premier à la cause rouge, ce qui ne montrait du reste qu'à moitié, Roques n'ayant qu'une opinion, celle de gagner de l'argent par tous les moyens possibles.

Puis Duvernoil retourna à Bordeaux, tandis que Roques restait à Paris. Qui leur eût dit que, huit ans plus tard, l'un d'eux serait condamné à mort, l'autre aux travaux forcés à perpétuité ! C'est là un temps dont ils pourront parler ensemble en cassant des cailloux sur les routes de l'île Non, où ils seront au mois de mars tous les deux.

Singulière chose que la destinée !

—Cham ne veut plus s'arrêter sur le compte des réservistes. Il les arrange en ragoût, à toute espèce de sauces. Les derniers jours d'exercice :

Le réserviste apprend l'escrime à la baïonnette, mais sans passion :

—Voyons ! Animez-vous donc !

—Je vais me figurer que ma belle-mère est en face !

—Non, non ! Vous iriez trop loin !

En faction :

—Vous vous laissez surprendre ! A quoi pensez-vous donc, factionnaire ?

—A ce que peut faire ma femme dans ce moment-ci.

Le réserviste commençant :

—Il vous revient huit sous sur votre paré.

—Quelle chance ! J'ai justement 4,000 francs à payer aujourd'hui.

Réception du réserviste par sa petite fille, une enfant terrible :

—Papa en militaire ! C'est donc ça que tu vas embrasser ma bonne !

—43—

Comment faire pour dompter la persécutrice de l'estomac—Si l'ennemi du genre humain avait la permission d'exercer sa diabolique ingéniosité dans l'invention d'une nouvelle maladie, il pourrait difficilement en trouver une plus digne de son génie que la dyspepsie. Celui qui en est attaqué éprouve des symptômes semblables à ceux de presque toute maladie connue, et il est souvent plongé dans la monomanie par ces manifestations diverses et inquiétantes. Une hallucination fatéviste, bien qu'insensée, de la victime d'une indigestion chronique est qu'elle a une maladie du cœur. La dyspepsie a été souvent déclarée incurable, mais l'expérience a montré que les "Bostetter's Stomach Bitters" en auront raison, et aussi de la constipation et du dérangement bilieux qui l'accompagnent ordinairement. Les maux de reins et les douleurs rhumatismales supposées se font sentir fréquemment avec la dyspepsie, mais ils disparaissent aussi sous l'action de ce correctif inappréciable.

Décédé le 27 courant à la Pointe-Coupée, à l'âge de cinquante et un ans, *M. JUSTIN HOTARD.*

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré en mémoire du capitaine PIERRE RAUT, samedi, le 30 octobre à 8 heures et demie du matin, à la cathédrale St. Louis. Les amis et connaissances du défunt sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve et de la famille Huet.

27 oct 1t

Tapis, Toiles cirées, Rideaux,
17 RUE DE CHARTRES, 17.
BROUSSEAU & SON,
Importateurs,
Offrent, à des prix, en gross et en détail.

WILTON TAPISSERIES.....	75 pièce,
VELOURS.....	100
BRUXELLES BODY.....	250
BRUXELLES APPLIQUÉE.....	200
TROIS PLIS.....	60
TAPISSERIE 4-4 ... extra super.	100
SUPERFINE, FINS, etc.....	90
CHAIN COTON, etc.....	60
VENITIENS pour vestibules et escaliers.....	75
CHANVRE à la aune et à rayer	50
TOILES CIRÉES.....	50
NATTES.....	200
COCO, jute et manille.....	125
RIDEAUX, dentelle et dentelle Nottingham,	
RIVER, couvertures de Tables de France,	
BORDURES, COTELINES, TERRES.	
DRUGGETS, LANGUES, CUIR.	
LINS et IMPRIMÉS.	
CORNICHES, Rosaces, Patères et Bandes.	
CUTTIS à Matelas, toute qualités, à 7 1|2 c. et au-dessus.	
BERLAINS, par